

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2014

* **CRPE** (externe, externe spécial, troisième concours, public et privé)

du mardi 15 janvier 2013 à 12 heures

au

jeudi 21 février à 17 heures (heures de Paris)

par Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac1>

L'inscription à un concours est un acte personnel. Il est impératif que les candidats procèdent eux-mêmes à cette opération.

Les données saisies par les candidats leur sont présentées de façon récapitulative. Ils peuvent alors les vérifier et les modifier : ce n'est qu'après ce contrôle qu'ils procèdent à la validation de leur inscription. Une fois la validation opérée, **un numéro d'enregistrement** du dossier apparaît à l'écran. **Ce numéro d'inscription doit être noté soigneusement par les candidats.**

AUCUNE MODIFICATION POSTERIEURE AU 21 FEVRIER A 17 HEURES NE POURRA ETRE ACCEPTEE.

Le candidat qui a validé son inscription est rendu destinataire d'un imprimé par voie postale ainsi que d'une liste des pièces justificatives à fournir aux services d'inscription accompagnée des pièces demandées.

Veillez assurer la plus large publicité à cet avis